

**IDENTIFICATION DES ZONES
D'ACCELERATION DES
ENERGIES RENOUVELABLES**

COMMUNE DE CAILLAC

Dans le cadre de l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables la commune de Caillac a déterminé les potentiels suivants :

Photovoltaïque au sol (parc) :

Eventuel projet d'un parc photovoltaïque sur plusieurs parcelles communales d'une superficie totale d'environ 3 hectares situées sur l'ancien champ de tir.

Ce projet doit être affiné techniquement afin de déterminer l'opportunité et la faisabilité de ce projet.

Réseau chaleur biomasse :

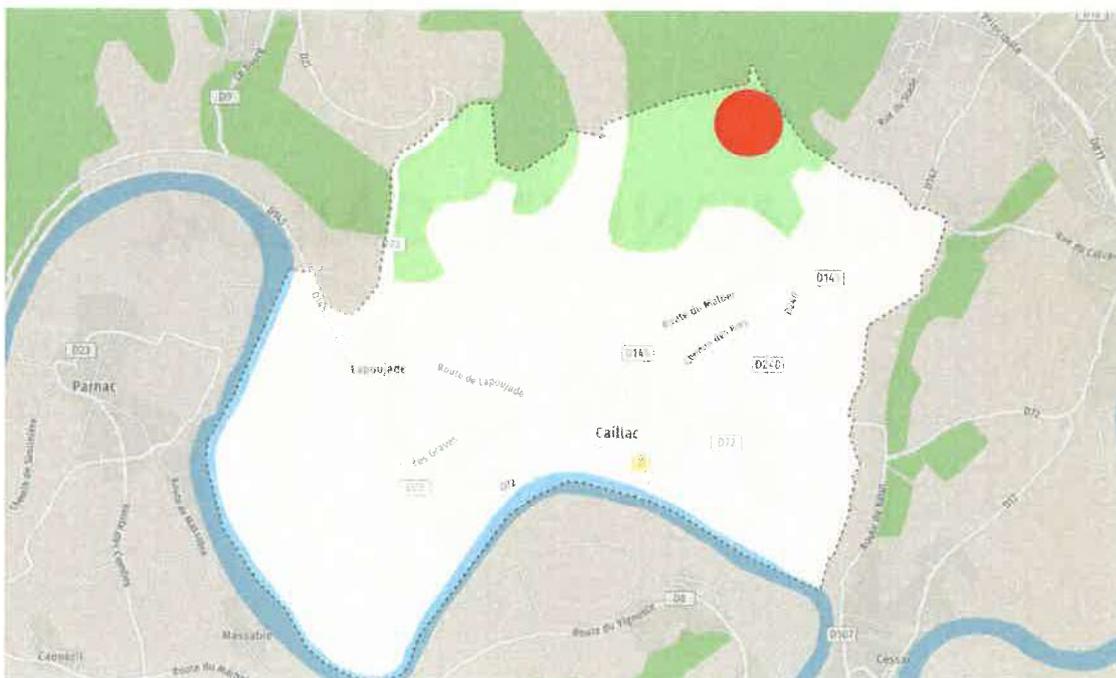
Il viendra compléter l'offre actuelle de la commune qui possède un réseau de chaleur au bois en centre bourg desservant tous les bâtiments communaux, les commerces du village, la clinique du relais ainsi que près de 70 maisons et logements.

Une nouvelle ligne de desserte va être ouverte dans les prochains mois afin de desservir les nouveaux bâtiments prévus pour 2026 ; bâtiments construits par le groupe propriétaire de la Clinique actuelle qui construit un bâtiment neuf à proximité de la chaufferie bois et d'une superficie de 2200m², ainsi que 8 logements locatifs « LOT HABITAT ».

Sont présentés ci-après le plan des zones identifiées ;

- Ancien champ de tir Parcelles n° : B 043 – B 044 – B 045 – B 1690 – B 1691 « PECH FERIE » (plan de situation joint)
- Réseau de chaleur du Bourg (jaune :existant / rouge :extension prévue)

Parc photovoltaïque / Ancien champ de tir :





Réseau chaleur existant



Extension du réseau chaleur



Extension du réseau chaleur